



Monsieur le maire,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

AVIS vous est donné, par la soussignée, Stéphanie Lelièvre, greffière, qu'une séance ordinaire du conseil municipal est convoquée, pour être tenue le 13 juillet 2026 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

ORDRE DU JOUR

Parole au Conseil

- 1 Ouverture et constatation de la régularité de la séance
- 2 Approbation de l'ordre du jour
- 3 Première période de questions
- 4 Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2026
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET LÉGISLATION**
 - 5.1 Nomination d'un parc dans la Ville - Parc Yvette-Gratton-Lauzon
 - 5.2 Nomination d'un parc dans la Ville - Parc Frontenac
 - 5.3 Autorisation de signature – Entente d'indemnité MTMD - Servitude rue du Moulin
 - 5.4 Autorisation de signature – Entente pour l'utilisation du chalet Jardins de l'eau vive à St-Jean-sur-le-Lac - CSSHL
 - 5.5 Mandat à maître Dany Chamard, avocat - procédures légales - Pétroles Cadeko inc.
 - 5.6 Adoption du règlement numéro 347-3 relatif aux animaux
 - 5.7 Contribution financière au spectacle jeunesse de AD_Vision pour l'achat de 30 billets
 - 5.8 Ouverture de la rue « Marcel-Cyr »
 - 5.9 Avis de motion de l'adoption, de la présentation et du dépôt du règlement numéro 101-7 constituant le fonds de roulement de la Ville de Mont-Laurier
6. **FINANCES**
 - 6.1 Affectation du surplus affecté - Infrastructures loisirs-CSJL - réparation de la zamboni
 - 6.2 Affectation du surplus affecté - Infrastructures rurales et semi urbaines - Réparation du chemin Philippe-Bazinet
 - 6.3 Affectation du surplus non affecté au budget du Service des loisirs, des parcs et de la culture - Contrat pour la conception et la création d'un parcours patrimonial

- 6.4 Affectations du surplus non affecté à certains surplus affectés en prévision de futurs projets
- 6.5 Création du projet D26-651 et affectation de la subvention TECQ 2024-2028 pour l'achat de 2 réservoirs en PEHD-Pipe Grade de 9 360 litres pour l'usine d'eau potable
- 6.6 Création du projet S26-652 et affectation du surplus non affecté pour les honoraires professionnels liés aux travaux futurs de redressement des infrastructures locales et rurales pour l'année 2027
- 6.7 Création du projet S26-653 en vertu de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes* - Travaux de pavage de la rue Industrielle
- 6.8 Approbation des dépenses pour le mois juin 2026
- 7. **RESSOURCES HUMAINES**
- 7.1 Départ à la retraite de monsieur Dominique Falardeau, employé au Service des travaux publics et de l'ingénierie - programme de retraite progressive
- 8. **LOISIRS, CULTURE ET PARCS**
- 9. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
- 9.1 Demande de dérogation mineure - 311, rue Laviolette
- 9.2 Demande de dérogation mineure - 547, rue du Portage
- 9.3 Demande de dérogation mineure - 577, boulevard Albiny-Paquette
- 9.4 Demande de dérogation mineure - 939, boulevard Albiny-Paquette
- 9.5 Demande de dérogation mineure - 1960, chemin du Tour-du-Lac-des-Îles
- 9.6 Demande de dérogation mineure - lot 6 623 924 (1re Avenue)
- 9.7 Approbation de la résolution relative au projet PPCMOI-2026-03 - 724, rue Vaudreuil - lot 3 048 157 - zone H-408
- 9.8 Premier projet de résolution - PPCMOI-2026-04 - 159-163, montée des Lamoureux - lot 2 941 492 - zone VA-821
- 9.9 Adoption du second projet de règlement numéro 134-95 modifiant le règlement de zonage de la Ville
- 10. **TRAVAUX PUBLICS ET INGÉNIERIE**
- 10.1 Attribution de contrat pour l'acquisition de 2 réservoirs en PEHD-Pipe Grade de 9 360 litres avec service de fabrication en usine et d'assemblage sur place
- 10.2 Approbation du certificat de paiement numéro 07 et des avenants DC-19 et DC-20, des travaux de réfection de la rue du Pont dans le cadre de la revitalisation du centre-ville (phase 3), devis VML-G-25-06
- 11. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 12. **DIVERS**
- 13. **DÉPÔT**
- 14 Deuxième période de questions
- 15 Levée de la séance

FAIT À MONT-LAURIER, ce 10 juillet 2026.

La greffière,

Stéphanie Lelièvre, avocate